

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2008**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 23 septembre 2008, a examiné un avant projet de loi du pays, quatre projets de délibérations et a pris des arrêtés.

Réforme des retraites :

Partant du principe que le régime actuel des retraites sera confronté à une insuffisance de trésorerie à compter de 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en concertation avec les partenaires sociaux, a initié une réforme globale des systèmes de retraites.

Le premier volet de cette réforme concerne la branche assurance vieillesse et assurance veuvage du régime générale de sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie.

Ce projet de loi du pays propose de réorganiser les textes existant en recherchant à rétablir un équilibre structurel de la branche vieillesse tout en modernisant le fonctionnement et en améliorant le contrôle du régime.

• **Rétablir l'équilibre de la branche**

- Reculer à 57.5 ans l'âge de liquidation par anticipation, conserver à 5 ans la durée minimale d'assurance et à 35 ans la durée minimum pour bénéficier d'une liquidation sans abattement.
- Redéfinir les critères d'incapacité au travail ouvrant droit à une liquidation par anticipation.
- Restreindre le maintien de la pension en cas de reprise d'activité après liquidation.
- Supprimer les prises en charge des périodes où l'assuré a un revenu de substitution.
- Encadrer plus fermement les règles d'ouverture de droits et améliorer l'information de l'assuré.

• **Moderniser le fonctionnement**

- Etablir un versement forfaitaire unique pour les pensions inférieures à un minimum.
- Annualiser la fixation de la valeur du point de retraite et déclaration obligatoire de la durée d'activité.
- Rendre possible le rachat des périodes d'études (maximum 3 ans et 100 points par années d'étude).
- Reconnaître le PACS pour l'attribution d'une pension de réversion.
- Non rétroactivité de la date d'entrée en jouissance de la pension.
- Pour assurer la pérennité des branches, encourager un meilleur encadrement de la porosité des fonds de réserve.

- Par ailleurs, à la demande des partenaires sociaux, il a été créé une commission d'orientation du suivi de la réforme au sein du conseil d'administration de la CAFAT.
- **Contrôler les assurés et les prestations et moderniser le contentieux de la Sécurité sociale**

Frais médicaux :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avenant à la convention médicale 2006 revalorisant de 50 F CFP les lettres clés C, CS, CSC et CNPSY.

Lettre clé	Désignation	TARIFS
C	Consultation généraliste	3 500 F CFP
Cs	Consultation spécialiste	4 180 F CFP
CNPSY	Consultation psychiatre, neurologue	7 800 F CFP
Csc	Consultation spécifique de cardiologie	8 780 F CFP

Logement social :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération (SEM Agglo) au bénéfice d'une exonération de droits proportionnels d'enregistrement pour les acquisitions foncières et d'une exonération de TSS dans le cadre de plusieurs programmes immobiliers sur la commune de Dumbéa : Takutéa 1 et 2, Arue, Arona, Tikopia et Arawa, soit 103 logements très aidés, 121 logements aidés et 67 logements aidés de transition.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération (SEM Agglo) au bénéfice d'une exonération de droits proportionnels d'enregistrement pour les acquisitions foncières et d'une exonération de TSS dans le cadre de plusieurs programmes immobiliers sur la commune du Mont Dore : Nanuméa Berton et Maroochydore Plum piroguiers 2, soit 21 logements très aidés et 21 logements aidés.

Tarifs OPT :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une nouvelle offre de l'office des postes et télécommunications de courrier accéléré vers l'Europe sous l'appellation commerciale « Prêts à expédier ».

Cette offre propose trois types d'emballages pré affranchis :

- une grande enveloppe à soufflet, imperméable et résistante (pack), pour un envoi maximum de 1 kg au tarif de 5 000 F.
- une boîte cartonnée (box 1), pour un envoi maximum de 3 kg, au tarif de 7 500 F CFP.
- une boîte cartonnée (box 2), pour un envoi maximum de 6 kg, au tarif de 11 000 FCFP.

Pesticides :

Dans un souci de transparence et de clarté, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la non homologation, à l'homologation, à la ré-homologation ou aux restrictions d'utilisation de certains produits phytosanitaires à usage agricole.

Après avis du comité consultatif de la protection des végétaux, 92 produits se voient retirés leur homologation, 6 produits conservent cette homologation mais assortie d'une restriction d'utilisation, 19 autres produits sont ré-homologués sans condition, enfin 23 produits reçoivent une nouvelle homologation.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer deux avenants au contrat de développement Etat/Inter-collectivités 2006-2010. Il s'agit, dans, l'optique des Jeux du pacifique de 2011, de réévaluer le projet de la salle omnisports de Paita pour le rendre compatible aux normes internationales et de réactualiser le plan de financement de la halle des sports de l'Université.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative N°1 de l'état prévisionnel du fonds de régulation du marché des viandes porcines.
- Monsieur Ives Melet, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie est nommé membre du conseil d'administration du CREIPAC.
- Mademoiselle Sandra Salmon est désignée chef de service du transport aérien de la direction de l'aviation civile par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société DPR, représentée par Monsieur Richomme à exercer des opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fonds de commerce.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité Monsieur Patrick Benoist d'Anthenay à pratiquer des opérations d'assurance au sein de la société « E-CIE VIE ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Mesdames Sidonie Devaux, Flore Brock, Maria-Patricia Jacquin et Mademoiselle Stéphanie Kouriane à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a provisoirement autorisé la SLN à circuler sur un segment de la RT4 menant au quai de chargement de bord de mer à Népoui.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'entreprise Colas Nouvelle-Calédonie à réaliser des travaux de renforcement de la RT1 entre le creek des cascades et le col des arabes.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société SARL Roulage Novella à réaliser des travaux de purges sur la RT1 et RT3 sur la commune de Poya.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a l'association des parents d'élèves de l'école Marie-Havet à organiser une loterie pour un montant de 500 000 F CFP.